

## **Séance publique du 20 septembre 2004**

### **Délibération n° 2004-2125**

commission principale : développement économique

objet : **Dispositif Ecrins à Lyon - Convention avec l'association Alliés - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique de la Communauté urbaine est une priorité dans la stratégie de développement économique.

Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de proximité définis dans le plan de mandat.

Cette action permet notamment de mieux connaître les attentes des entreprises et leurs préoccupations au quotidien.

Une des préoccupations de celles-ci est la gestion des ressources humaines. En effet, notamment pour les PME, la problématique d'embauche (recrutement, fiche de poste, etc.), d'intégration des salariés dans l'entreprise, de gestion prévisionnelle de l'emploi, voire d'organisation interne aux entreprises sont des aspects souvent mal ou partiellement traités.

#### **Un accompagnement régional : Ecrins**

. Le dispositif

Afin de soutenir les entreprises dans ces problématiques, le Conseil régional a mis en place un dispositif d'accompagnement : Ecrins (dispositif d'accompagnement des entreprises pour le Conseil, le recrutement et l'intégration de nouveaux salariés) dont les objectifs sont les suivants :

- accompagner les PME qui, confrontées à des difficultés de recrutement, souhaitent améliorer leur gestion des ressources humaines,
- développer localement une coordination des actions qui visent à améliorer le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi dans des secteurs ciblés.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les entreprises de moins de 250 salariés ayant des besoins importants de recrutement pour les premiers niveaux de qualification. Elles sont ciblées à partir d'une approche territoriale.

. Les modalités d'intervention

Ecrins est défini et piloté localement par un groupe-projet composé des représentants des partenaires sociaux, de la Région, du service public de l'emploi, d'acteurs économiques du territoire (associations d'entreprises, Chambres consulaires, communauté urbaine de Lyon).

. Types d'aides

- volet n° 1 : accompagnement au recrutement et à la gestion des ressources humaines

Financement d'un consultant intervenant dans les PME et proposant une analyse des pratiques et plan d'action correctif,

- volet n° 2 : aide à l'intégration des nouveaux salariés

Financement d'un prestataire qui analyse et propose un plan d'action en matière d'intégration des nouveaux salariés,

- volet n° 3 : aide à la professionnalisation des salariés

Financement d'action de formations, collectives ou individuelles, à destination des salariés.

. La mise en œuvre : un dispositif d'animation territoriale

L'ensemble de ce dispositif doit être mis en œuvre par une structure locale sur un territoire identifié et piloté par un groupe-projet représentatif des acteurs locaux. Cette structure doit au préalable réaliser un diagnostic déterminant les enjeux du territoire sur cette thématique, puis animer le dispositif et le plan d'action (rencontre des entreprises, définition de leurs besoins, intervention des cabinets de consultants).

- *La Communauté urbaine, coordinateur de la démarche à l'échelle de l'agglomération*

Afin de garder une cohérence à l'échelle de l'agglomération, la Région et la Communauté urbaine ont souhaité intégrer dans le cadre du contrat d'agglomération (signé en septembre 2003) le financement des structures pour l'animation du dispositif (deux ans et demi d'animation par secteur postulant sur le dispositif) et la cohérence globale (coordination des territoires retenus sur l'agglomération, etc.).

Les deux premiers territoires retenus en 2004 ont été :

- le territoire des conférences des maires ouest-nord et val d'Yzeron (animation par l'association Techlid),
- le territoire des conférences des maires sud-est et îles et coteaux du Rhône (animation par le comité du bassin d'emploi Lyon sud).

Pour l'année 2005, d'autres territoires sont intéressés par la mise en œuvre de ce dispositif (conférences val de Saône et Rhône amont). Pour la ville de Lyon, la problématique des ressources humaines pour un certain nombre de filières est aussi un enjeu.

- *Alliés, structure d'animation sur Lyon*

Le troisième territoire retenu en 2004 est la ville de Lyon et c'est l'association Alliés qui est chargée, en tant que maître d'ouvrage, de mettre en œuvre le dispositif.

Elle prévoit les actions suivantes :

- juin 2004-juin 2005

. diagnostic et identification des filières ou types d'entreprises ayant des problématiques sur les ressources humaines (six mois : de juin à décembre 2004),

. mise en œuvre du dispositif et du plan d'actions (rencontre des entreprises, mise en place du diagnostic ressources humaines, etc.),

- juin 2004-juin 2005

. animation du dispositif,

- juin 2004-juin 2005

. animation et bilan de l'action.

. Le financement

C'est dans ce cadre que la Communauté urbaine souhaite apporter sa contribution financière pour la mise en œuvre de ce projet pour la première année (juin 2004-juin 2005).

Pour l'année 2004, la Communauté urbaine participerait à hauteur de 32 000 € répartis comme suit :

- diagnostic : 16 000 € sur un total de dépenses de 28 500 € (participation de la ville de Lyon à hauteur de 12 500 € pour les six mois d'étude),
- animation du dispositif : 16 000 € dans la phase d'animation sur un total de dépenses de 20 000 € (le reste du financement étant assuré par la ville de Lyon et l'association Alliés).

La totalité des financements apportée par la Communauté urbaine provient du contrat d'agglomération et est régie par une convention d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans la partie :

*"- Alliés, structure d'animation sur Lyon"*

il convient de changer les échéanciers de la manière suivante :

- juin 2004-mai 2005,
- juin 2005-mai 2006,
- juin 2006-décembre 2006.

#### DELIBERE

**1° - Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Approuve** le versement d'une participation à l'association Alliés, forfaitaire et non révisable de 32 000 € pour la première année de la convention (1er juin 2004-30 mai 2005).

**3° - Autorise** monsieur le président à signer la convention.

**4° - La dépense** correspondante de 32 000 € sera imputée au budget de la Communauté urbaine :

- pour l'exercice 2004 : 16 000 € aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 659 480 - fonction 90,
- pour l'exercice 2005 : 16 000 € aux crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine.

**5° - Les recettes :**

- pour l'année 2004 : la recette correspondante de 16 000 € est inscrite au budget de la Communauté urbaine - compte 747 200,
- pour l'année 2005 : la recette correspondante de 16 000 € sera inscrite au budget de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,